DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

MAC FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application Agrément du CMF n° 19-2024 du 18 mars 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de MAC FCP DYNAMIQUE est prévu pour le 13 mai 2024.

MAC FCP DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAC FCP DYNAMIQUE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement -FCP-

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Mixte

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de

l'utilisation exclusive de ses fonds

Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°

2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes

subséquents et ses textes d'application.

Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes

subséquents.

Adresse : Green Center, Bloc C 2ème étage- Rue du Lac Constance- les Berges

du Lac 1053 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément du CMF n°19-2024 du 18 mars 2024

Date de constitution : 25 Avril 2024

Durée de vie : 99 ans

Promoteurs : MAC SA intermédiaire en bourse et Amen Bank

Gestionnaire : MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème

étage - Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis

Dépositaire : Amen Bank sise à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Distributeur : MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème

étage - Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat : Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur MAC FCP DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public auprès de la société MAC SA- intermédiaire en bourse sise au Green Center, Bloc C 2éme étage- Rue du Lac Constance-Les berges du Lac 1053 Tunis et de son réseau d'agences.